

# Dividendes

5

Taux marginaux décomposés (fédéral et Québec)  
sur un « **dividende ordinaire** » reçu par un particulier – 2017

Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
0 à 42 705 \$	4,38 %	10,47 %	14,85 %
42 706 \$ à 45 916 \$	4,38 %	15,15 %	19,53 %
45 917 \$ à 85 405 \$	9,75 %	15,15 %	24,90 %
85 406 \$ à 91 831 \$	9,75 %	19,83 %	29,58 %
91 832 \$ à 103 915 \$	15,12 %	19,83 %	34,95 %
103 916 \$ à 142 353 \$	15,12 %	21,88 %	37,00 %
142 354 \$ à 202 800 \$	18,05 %	21,88 %	39,93 %
202 801 \$ et plus	21,96 %	21,88 %	43,84 %

#### Note du CQFF :

Le taux indiqué est le taux d'impôt applicable à l'intérieur de cette tranche de revenu imposable (**pourvu que le particulier soit en situation d'impôts payables**) sur un dividende **reçu** de 100 \$ (c'est-à-dire avant la majoration de 17 %). Le dividende doit avoir été payé par une société résidant au Canada.

Taux marginaux décomposés (fédéral et Québec)  
sur un « **dividende déterminé** » reçu par un particulier – 2017

Tranche de revenu imposable	Taux marginal au fédéral	Taux marginal au Québec	Taux marginal combiné
0 à 42 705 \$	(voir note du CQFF)	5,66 %	5,66 %
42 706 \$ à 45 916 \$	(voir note du CQFF)	11,18 %	11,18 %
45 917 \$ à 85 405 \$	6,31 %	11,18 %	17,49 %
85 406 \$ à 91 831 \$	6,31 %	16,70 %	23,01 %
91 832 \$ à 103 915 \$	12,65 %	16,70 %	29,35 %
103 916 \$ à 142 353 \$	12,65 %	19,11 %	31,76 %
142 354 \$ à 202 800 \$	16,11 %	19,11 %	35,22 %
202 801 \$ et plus	20,72 %	19,11 %	39,83 %

#### Note du CQFF :

Au fédéral, le crédit pour dividendes est un petit peu plus élevé que l'impôt fédéral à payer sur un « dividende déterminé » lorsque le revenu imposable fédéral est de 45 916 \$ ou moins. L'excédent du crédit peut même réduire l'impôt fédéral à payer sur les autres revenus (mais de très peu). Le taux indiqué est le taux d'impôt applicable à l'intérieur de cette tranche de revenu imposable (**pourvu que le particulier soit en situation d'impôts payables**) sur un dividende **reçu** de 100 \$ (c'est-à-dire avant la majoration de 38 %). Le dividende doit avoir été payé par une société résidant au Canada.